Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212901474-20260624-D2026038-DE

MELLAC
MELLAG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire en mairie sous la Présidence de Monsieur Christophe LESCOAT, Maire de la Commune de MELLAC.

Présents : LESCOAT Christophe, BASSO Philippe, CHAPOULIE Franck, COLOMBERT Benoît, DENIE Jeannine, ESCOLAN Séverine, JEZEQUEL Bernard, LANDREIN Céline, LE CRANN Nolwenn, LE DU Christian, LE MAY Laura, LORANS Joris, NIGEN Pascale, PERON Marie-Christine, PERON Christelle, PERRON Pauline, PORTIER Frédéric.

Absents excusés : BELLANGER Hervé, KERVAGORET Yvonne, LE BRONZE Serge, PERRON Anthony, LANDREIN Lydie, LE GOFF Patrice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur Hervé BELLANGER a donné procuration à Monsieur Bernard JEZEQUEL.
Madame Yvonne KERVAGORET a donné procuration à Madame Marie-Christine PÉRON.
Monsieur Serge LE BRONZE a donné procuration à Monsieur Christian LE DU.
Monsieur Anthony PERRON a donné procuration à Madame Pascale NIGEN.
Madame Lydie LANDREIN a donné procuration à Madame Laura LE MAY.
Monsieur Patrice LE GOFF a donné procuration à Monsieur Franck CHAPOULIE.

Madame Christelle PERON a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212901474-20260624-D2026038-DE

Affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget réseau de chaleur

Le Compte Administratif 2025 du budget du réseau de chaleur fait apparaître les résultats suivants :

Reports (pour rappel) :
Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 2 223,05 €
Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 15 261,64 €

Soldes d'exécution :
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 3 164,56 €
Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : 9 360,79 €

Il est proposé de conserver le résultat de fonctionnement en excédent de fonctionnement reporté, sur l'exercice 2026, au compte 002, pour un montant de 9 360,79 €.

Le Conseil municipal,

VU l'avis de la commission Finances – Administration – Ressources Humaines du 17 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré :

DECIDE d'affecter les résultats de l'année 2025 de la manière suivante au budget 2026 du réseau de chaleur :

- Recette de fonctionnement – Compte 002 : 9 360,79 €

Votes :

- ***Pour : 23*** *(procurations : Hervé BELLANGER, Yvonne KERVAGORET, Serge LE BRONZE, Anthony PERRON, Lydie LANDREIN, Patrice LE GOFF)*
- ***Contre : 0***
- ***Abstentions : 0***

Fait et délibéré à Mellac
Certifiée exécutoire,

Christophe LESCOAT
Maire de Mellac

MAIRIE DE MELLAC 29300 FINISTÈRE